



“La voix des PME en Europe”

Communiqué de Presse

Publication immédiate

Conférence ministérielle des PME à Thessalonique: L' UEAPME dit aux Ministres qu'il est temps de passer à l'action

La fédération européenne des employeurs PME souligne la mise en œuvre déficiente de la Charte Européenne pour les Petites Entreprises

Bruxelles, le 14 février 2003: “Les PME ont besoin de plus d’actions et de moins de discours” a déclaré **Hans Werner Müller**, Secrétaire Général de l’ UEAPME à l’occasion d’une rencontre ministérielle informelle sur les PME à Thessalonique aujourd’hui. La réunion à laquelle participent les principaux représentants des PME et les ministres des PME des 15 Etats Membres, était consacrée à la mise en œuvre de la Charte des Petites Entreprises et à l’Esprit d’entreprise en Europe.

Durant la rencontre le Secrétaire Général s’est réjoui de ce que la Commission reconnaisse l’importance de l’esprit d’entreprise et a souligné que cette reconnaissance en tant qu’élément vitale pour atteindre les objectifs de Lisbonne, constitue déjà un pas important visant l’accomplissement de ces objectifs. « Mais », a expliqué M. Müller, « il était grand temps de faire ce pas car nous avons déjà perdu deux années importantes ». M. Müller a continué en déclarant que le Livre Vert récemment publié avait établi une analyse correcte des problèmes rencontrés par les PME mais que beaucoup d’entre eux auraient pu être abordés par une meilleure mise en œuvre de la Charte Européenne pour les Petites Entreprises.

Jusqu’ici les actions menées pour mettre en œuvre la Charte Européenne pour les Petites Entreprises ont été insuffisantes dans la majorité des Etats Membres et au niveau européen. Il y a donc un besoin de renforcer des mesures pour l’application de la Charte Européenne. C’est pourquoi en vue du Sommet européen de Printemps, l’ UEAPME recommande au Conseil de demander à la Commission de proposer des recommandations et des lignes d’actions à mettre en œuvre par les Etats Membres. Dans cette perspective, le Sommet de Printemps devrait aussi décider d’un plan d’Action Pluriannuel concerté et coordonné entre les Etats Membres, la Commission et les représentants des Organisations professionnelles dans le cadre du Programme Pluriannuel pour les Entreprises 2003-2005.

L’ article 10 de la Charte Européenne pour les Petites Entreprises mentionne la nécessité de développer une représentation plus effective des petites entreprises au niveau communautaire. En vue de cet objectif, l’ UEAPME considère que de manière générale, les institutions communautaires (Commission, Conseil, Parlement) doivent aussi consulter les organisations représentatives des PME dans tous les domaines ouverts aux consultations, en ayant préalablement vérifié leur représentativité. En ce qui concerne le dialogue social européen, a déclaré M. Müller, « il est absolument nécessaire et justifié que l’organisation représentant l’Artisanat et les PME au niveau européen soit présente et invitée à toutes les réunions de manière totalement autonome ».

***** End *****

Remarque pour les éditeurs : Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Luc Hendrickx au +32 2 285 0717

Raphael Anspach, Press officer

Tel: +32 2 230 7599/ Fax: +32 2230 7861
Email: pressoffice@ueapme.com
Web: www.ueapme.com/pressroom